

JUGEALS-NAZARETH
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

Par convocation du 14 novembre 2024 le Conseil Municipal est invité à se réunir jeudi 21 novembre 2024 à 20 H 30 salle Roger Verdier.

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance précédente
- Présentation et avis du projet d'aménagements d'espaces publics 1^{ère} phase
- Autorisation mandatement dépenses investissements 2025
- Tarifs communaux 2025
- Modification des annexes 1 et 2 à la convention de mise en place de services communs pour l'instruction des autorisations d'urbanisme afin d'intégrer l'instruction des autorisations préalables
- Décisions modificatives comptables
- Divers.

► **Désignation secrétaire de séance.**

Aline Ceret est nommée secrétaire de séance.

► **Monsieur le Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers.**

Conseillers présents :

Aline Ceret, Henrique Da Costa, Marie-France Daigurande, Maria Da Silva, Priscille Gaumy, Frédéric Gouguet, Sylvie Grelet, Richard Landraud, Emmanuel Mazaudoux, Nathalie Réveillère et Franck Valet.

Conseiller absent excusé ayant donné procuration :

Christian Poulvèlarie ayant donné à Emmanuel Mazaudoux.

► **Approbation du PV de la séance précédente.**

Le procès verbal de la séance du jeudi 10 octobre 2024 est approuvé par le Conseil Municipal. Il a déjà été approuvé par mail par tous les conseillers pour être distribué avec le bulletin municipal de novembre 2024.

► **Présentation et avis du projet d'aménagements d'espaces publics 1^{ère} phase.**

Monsieur Le Maire et Monsieur Richard Landraud présentent au conseil municipal le dossier concernant la phase 1 du programme d'aménagements des bâtiments dans le centre bourg. Ce dossier a été réalisé par Madame Camille Guichard de Corrèze Ingénierie et présente les besoins exprimés, la localisation du projet, les contraintes de la conception du projet, un état des lieux des bâtiments, les objectifs souhaités par la commune, les exigences et les prescriptions, l'enveloppe prévisionnelle financière allouée à l'opération ainsi que le planning de cette phase de travaux.

Le dossier sera déposé lundi 25 novembre sur la plate-forme d'appel d'offres pour que les architectes répondent à notre demande.

Monsieur Le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 19 septembre 2024 permettant de mobiliser Corrèze Ingénierie comme Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour accompagner à l'ensemble des démarches et une seconde délibération le 10 octobre 2024 avec une proposition du plan prévisionnel afin de demander les subventions et déposer la demande de FST 2024 à l'Agglo.

Au Département Madame Bellessort a établi un avenant au contrat de solidarité afin d'avoir un maximum de subvention du Département soit 64 000 € pour les bâtiments en 2025 et le programme de sécurité en 2026.

Le 19 ou 20 décembre auront lieu 3 réunions suite aux réponses de l'appel d'offre, une avec la commission d'appel d'offres, une autre avec le bureau municipal et un conseil municipal.

Monsieur le Maire dit qu'il est important de sécuriser les bâtiments en réalisant les travaux de mise hors d'eau et hors d'air. Une autre équipe de Corrèze Ingénierie établira le programme pour les autres travaux : démolition de la maison au bord de la D8, parking, sécurisation de la D8, voirie et tous les aménagements nécessaires.

► **Autorisation mandatement dépenses investissements 2025.**

Le code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Immobilisations corporelles budget primitif 2024 : 128 606 €

Autorisation maximale (25 %) : 32 151,50 €

Après lecture de la délibération il est procédé au vote.

Vote à l'unanimité

► **Tarifs communaux 2025.**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'actualiser les tarifs communaux en tenant compte d'un taux d'inflation de 2 %. En réunion bureau il a été proposé de ne pas modifier les tarifs de la garderie, de la cantine et revoir ceux de la salle polyvalente et des concessions cimetières.

	CONCESSIONS CIMETIERES	
	1 PLACE	2 PLACES
TARIFS 2024	294	402
PROPOSITION 2025	300	410

	1 case	2 %
COLUMBARIUM		
Durée 50 ans	1450	1494

Salle Jean Moulin 2024		48 h	1 journée
Asso de la commune	2 gratuités /an	324	165
Personnes de la commune		391	237
Personnes et asso hors commune		783	500
Location à but lucratif		1339	1339
Caution		2000	2000

Salle Jean Moulin proposition 2025		48 h	1 journée
Asso de la commune	2 gratuités /an	330	168
Personnes de la commune		399	242
Personnes et asso hors commune		799	510
Location à but lucratif		1366	1366
Caution		2000	2000

ECOLE	GARDERIE (tarif horaire)			CANTINE			
	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	ADULTE	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3
TARIF 2024	1,43	1,25	1,17	5,25	2,19	2,67	3,38
PROPOSITION 2025	1,46	1,28	1,19	5,35	2,23	2,72	3,45

VACANCES SCOLAIRES	tarif horaire		forfait 1/2 journée		forfait journée entière sans repas	
	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants
Tarifs 2024	1,43 €	1,25 €	5 €	4,50 €	9 €	8 €
Proposition +2 %	1,46 €	1,28 €	5,10 €	4,59 €	9,18 €	8,16 €

	tarif horaire mercredi		forfait 1/2 journée sans repas		forfait 1/2 journée avec repas		forfait journée entière avec repas	
	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants
Tarif 2024	1,43 €	1,25 €	5 €	4,50 €	8 €	6 €	12 €	10 €
proposition 2025	1,46 €	1,28 €	5,10 €	4,59 €	8,16 €	6,12 €	12,24 €	10,20 €

Il est demandé par le conseil municipal un état des locations de la salle polyvalente en 2024.
Monsieur Le Maire répond qu'il adressera un état des locations de la salle Jean Moulin par mail à tous les membres du conseil municipal

Le conseil municipal décide de suivre la proposition du bureau municipal soit de ne pas modifier les tarifs de la cantine, de la garderie et de procéder à une augmentation de ceux de la location de la salle polyvalente et des concessions cimetières.
Vote à l'unanimité.

► **Modification des annexes 1 et 2 à la convention de mise en place de services communs pour l'instruction des autorisations d'urbanisme afin d'intégrer l'instruction des autorisations préalables.**

Depuis 2015, la communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et la ville de Brive ont engagé une politique de mutualisation et de rationalisation de leurs services administratifs. Le champ d'application de la convention a été modifié par le conseil communautaire pour élargir le champ de la convention à l'instruction des dossiers d'autorisations préalables (AP) pour les communes intéressées. Lors de cet ajout la tarification des AP (annexe 2) pour la porter de 0,7 (cotation 2024) à 0,4 (cotation 2025). Depuis le 1^{er} janvier 2024 la commune est compétente dans le domaine de la publicité. Notre commune ayant un secteur protégé au titre des monuments historiques site classé, l'apposition d'enseignes ou d'installation de publicités sont soumises à autorisation préalable de la commune avec accord de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

Il est proposé au conseil municipal d'étendre le champ de la convention ADS aux autorisations liées à la publicité et aux enseignes en secteur soumis à l'accord de l'ABF.
Après lecture de la délibération il est procédé au vote.
Vote à l'unanimité.

► **Décisions modificatives comptables.**

Sur proposition de Monsieur Le Maire au conseil municipal des ajustements budgétaires sont nécessaires pour un virement de 8 300 € de la section fonctionnement chapitre 011 entretien, réparations voiries vers chapitre 012 rémunérations.
Vote à l'unanimité.

► Divers.

- Monsieur Emmanuel Mazaudoux rappelle le projet en cours de Maître Pierre pour une sortie de 3 jours avec sa classe au printemps sur le thème du vulcanisme au Lioran. Pour le financement une participation financière sera demandée aux parents, à l'association des parents d'élèves et à la mairie. Monsieur Le Maire répond que nous en avons déjà parlé et que nous allons voir avec le budget 2025. L'effectif prévisionnel d'élèves pour la rentrée scolaire 2025 est de 69 enfants. Il faut savoir que 4/5 enfants sont scolarisés dans d'autres communes et que 5/6 enfants viennent d'autres communes. Monsieur Le Maire dit qu'il y a sur notre commune comme partout en France une baisse de la démographie et qu'il s'inquiète pour la prochaine rentrée 2025, car l'effectif doit être de 70 élèves pour conserver nos 4 classes.

- Monsieur Le Maire informe sur des prochaines dates :

- le 24 novembre 2024 repas offert par la municipalité et sa commission d'aide sociale pour les personnes de plus de 65 ans, en 2025 la date retenue sera probablement le 30 novembre, par tradition c'est toujours le dernier week-end de novembre.

- le 13 décembre à 19 h salle Roger Verdier aura lieu un pot à l'occasion du départ en retraite de madame Christine Lardière en présence des élus, du personnel communal, des enseignants et des anciens maires de la commune.

- un prochain conseil municipal aura lieu le 19 ou 20 décembre ainsi qu'une réunion bureau.

- le 10 décembre réunion Scot (Schéma Cohérence Territoriale).

- du 29 mai au 1 juin 2025 aura lieu une randonnée vélo La Maxi Verte organisée par le comité départementale de la Corrèze qui passera sur notre commune. Les organisateurs ont demandé un accord de principe et c'est eux qui ont en charge toute l'organisation.

- le 17.01.2025 vœux du maire et du conseil municipal.

- Madame Nathalie Réveillère dit que le Comité des fêtes propose depuis octobre des cours de cardio le mercredi de 20 h à 21 h, que c'est une belle réussite car ce cours réunit des participantes et participant (1 seul homme) de tout âge avec une coach sportive qui habite la commune. Bravo à Monsieur Didier Michot et au comité des fêtes.

- Monsieur Henrique Da Costa dit que souvent dans le bourg les gens stationnent n'importe où et n'importe comment.

Monsieur Le Maire répond qu'il publiera une information à ce sujet dans le bulletin municipal en demandant aux administrés de stationner leur véhicule dans leur cour ou leur garage afin de laisser de la place aux autres personnes.

- Les travaux Voie Romaine sont terminés, la chaussée a été remise en état avec une réfection en tri couches sur la partie ouverte et une monocouche sur toute la chaussée.

- Monsieur Frédéric Gougnet dit qu'il est interdit de brûler les déchets verts, les fumées sont incommodantes.

Monsieur Le Maire répond qu'il va faire un rappel sur l'interdiction de brûlage des déchets.

Levée de séance à 22 heures 05 minutes.

Aline CERET
Conseillère déléguée.